Module 4 – Conditions du Service Inbound Priority	
Objet	• Assurer un traitement prioritaire lors de la réception des Produits Eligibles dans les Entrepôts pour : - La réception physique des Produits Eligibles ; - Le contrôle quantitatif et qualitatif standard. Il est bien précisé que le Service Inbound Priority vise à accélérer le contrôle en respectant les standards définis aux CGS. Toute demande de contrôle approfondi fera l'objet d'un accord entre les Parties et d'une facturation supplémentaire ; - La mise en stock ; - La mise à disposition du stock pour la vente.
1. Définition des Produits Eligibles	• Les Produits Eligibles sont identiques à ceux du Module 1, à savoir : - Produits de grande consommation (incluant les petits électroménagers, les produits électroniques et les produits culturels) visés en **Annexe 1.2 du Module 1 ;** - Les Produits Eligibles sont classés en deux catégories : Produits Eligibles « *High Value* » et « *non High Value* » selon les critères (notamment leur prix de vente) définis en **Annexe 1.2 du Module 1.** • A l'exception des nouvelles références (produit jamais mis en stock, SKU non-référencé), lesquelles sont expressément exclues du Service Inbound Priority.
2. Eligibilité et engagements du Vendeur Marketplace	• Le Service Inbound Priority est accessible uniquement au Vendeur Marketplace : - Titulaire d'un compte actif sur l'Espace Vendeur ; - A jour de l'intégralité de ses paiements ; - Respectant l'ensemble des obligations ci-dessous. • Pour pouvoir bénéficier du Service Inbound Priority, le Vendeur Marketplace s'engage à : - Déclarer correctement ses envois et créer l'ordre de réception dans l'Espace Vendeur (ci-après l'« **ASN** ») conformément aux CGS ; - Respecter les exigences logistiques applicables au titre des CGS (étiquetage, emballage, conformité colis, ASN…) ; - Transmettre des informations exactes sur les quantités et les SKU devant bénéficier du Service Inbound Priority ; - Ne pas expédier de marchandises non déclarées ou ne correspondant pas à l'ASN ; - Informer sans délai Weavenn de toute modification de la date d'arrivée, des volumes ou du contenu de l'ASN ; - Payer le prix du Service Inbound Priority selon la grille tarifaire figurant à l'article 6 du présent Module. • Toute demande du Vendeur Marketplace doit être effectuée avant l'arrivée des Produits Eligibles, via l'Espace Vendeur ou tout autre canal préalablement validé par Weavenn, en précisant l'ASN, la date prévisionnelle d'arrivée, les références (SKU) et les quantités concernées.
3. Confirmation obligatoire par Weavenn	• Toute demande du Vendeur Marketplace doit faire l'objet d'une confirmation expresse de Weavenn, laquelle doit préciser : - Le périmètre accepté par Weavenn (ASN, SKU, quantités…), en fonction de ses capacités opérationnelles disponibles et des volumes déclarés par le Vendeur Marketplace ; - Le tarif correspondant au périmètre accepté, établi sur la base de la grille tarifaire figurant à l'article 6 du présent Module. • A défaut de confirmation expresse, les flux seront traités selon les conditions standards telles que définies aux CGS. • Tout manquement du Vendeur Marketplace à ses obligations peut entraîner un refus ou retour de la marchandise par Weavenn ou un traitement en flux standard, à la discrétion de Weavenn. Dans ce cas, Weavenn informe le Vendeur Marketplace des manquements constatés et, lorsque cela est possible, des marchandises exclues du traitement prioritaire.

	• Weavenn peut également refuser une demande de traitement prioritaire au titre du Service Inbound Priority ou suspendre l'acceptation de nouvelles demandes en cas de surcharge opérationnelle exceptionnelle. Le cas échéant, Weavenn en informe le Vendeur Marketplace. • L'acceptation d'une demande par Weavenn ne vaut pas engagement d'accepter les demandes futures. Toute hausse substantielle de volume ou modification de l'ASN après confirmation doit faire l'objet d'une nouvelle confirmation par Weavenn.
4. Engagements de Weavenn	• Dès lors que les conditions d'accès et d'éligibilité définies à l'article 2 du présent Module sont réunies, Weavenn s'engage à : - Traiter prioritairement les Produits Eligibles des ASN expressément acceptés, selon les termes et le périmètre de la confirmation écrite adressée par Weavenn au Vendeur Marketplace ; - Mettre en stock les Produits Eligibles au plus tard à la fin du jour ouvré suivant leur réception conforme (J+1) (ci-après le « **Délai Cible** »), sous réserve du respect des conditions définies à l'article 2 du présent Module et de l'heure limite de réception définie par Weavenn et communiquée au Vendeur Marketplace ; - Notifier au Vendeur Marketplace les étapes clés (réception, anomalies, mise en stock) ; - Fournir au Vendeur Marketplace un support opérationnel en cas de problème ; - Fournir, dans le relevé de facturation, le nombre de Produits Eligibles acceptés et ayant bénéficié du Service Inbound Priority, ainsi que les dates de réception et de mise en stock. • Point de départ du Délai Cible : heure de réception physique enregistrée par l'Entrepôt, sous réserve que l'ASN ait été accepté et que les conditions définies à l'article 2 du présent Module soient respectées. Les jours ouvrés, heures ouvrées et plages de réception applicables sont ceux de l'Entrepôt concerné, communiqués au Vendeur Marketplace par Weavenn. Les marchandises réceptionnées après l'heure limite de réception sont réputées reçues le jour ouvré suivant. • Nature de l'engagement : le respect du Délai Cible constitue une obligation de moyens à la charge de Weavenn et non une obligation de résultat.
5. Evènements affectant le Délai Cible	• Evènements affectant le Délai Cible indépendants de Weavenn : - Weavenn ne sera notamment pas tenue de respecter le Délai Cible lorsque le traitement prioritaire des Produits Éligibles est retardé ou empêché par un événement indépendant de Weavenn notamment dans les cas suivants : o Retard imputable au transporteur ; o Blocage administratif ou douanier ; o Evènements imputables au Vendeur Marketplace, notamment toute anomalie affectant les Produits Éligibles (produits endommagés, non conformes ou mal étiquetés), le dépassement des volumes annoncés ou l'envoi de Produits non déclarés dans l'ASN accepté par Weavenn ; o Cas de force majeure répondant aux conditions des CGS. - Weavenn informe systématiquement le Vendeur Marketplace de la cause du retard et, dans la mesure du possible, des conditions de reprise du traitement. - Lorsque ces événements empêchent le traitement prioritaire au titre du Service Inbound Priority des Produits Éligibles, les Produits peuvent être traités selon le flux standard prévu par les CGS. - Les conséquences de ces évènements sur la facturation sont prévues à l'article 7 du présent Module. • Evènements affectant le Délai Cible imputables à Weavenn : - Une contrainte de capacité ou une saturation opérationnelle interne à Weavenn ne constitue pas, à elle seule, un cas de force majeure au sens du présent article et des CGS. - Lorsque le non-respect du Délai Cible est imputable à Weavenn, les conséquences sur la facturation sont prévues à l'article 7 du présent Module.
6. Tarifs	• Périodes de Peak : Les périodes de « peak » (ci-après « **Périodes de Peak** ») incluent Noël, le Nouvel An, le Black Friday, la rentrée scolaire et les ventes saisonnières. Les dates exactes des Périodes

	de Peak sont définies chaque année par Weavenn et communiquées au Vendeur Marketplace. Weavenn confirme au Vendeur Marketplace les Périodes de Peak et le tarif applicable au moment de l'acceptation de sa demande et avant tout traitement prioritaire au titre du Service Inbound Priority. • Tarifs : - Hors Périodes de Peak : **0,50 € HT** par unité de Produit Eligible acceptée et effectivement traitée dans le cadre du Service Inbound Priority ; - Pendant les Périodes de Peak : **0,80 € HT** par unité de Produit Eligible acceptée et effectivement traitée dans le cadre du Service Inbound Priority. • Le tarif du Service Inbound Priority s'ajoute aux frais standards applicables au titre des CGS, lesquels restent intégralement dus. • Aucun supplément tarifaire n'est appliqué aux unités de Produits Eligibles non acceptées par Weavenn au titre du Service Inbound Priority.
7. Non-respect du Délai Cible	• En cas de non-respect du Délai Cible : - Lorsqu'il résulte d'un évènement indépendant de Weavenn, visé à l'article 5 du présent Module, le Service Inbound Priority est facturé. - Lorsqu'il est imputable à Weavenn, conformément à l'article 5 du présent Module, le Service Inbound Priority n'est pas facturé. Si le Service Inbound Priority a déjà été facturé, Weavenn émet un avoir correspondant. • Les frais standards prévus par les CGS demeurent applicables en toute hypothèse.
8. Relevé et paiement	• La facturation est établie sur la base d'un relevé par ASN indiquant les Produits Eligibles, le tarif applicable en fonction des Périodes de Peak et, le cas échéant, les régularisations effectuées par Weavenn. • Les délais et modalités de paiement sont ceux prévus par les CGS.
9. Données et confidentialité	• Les informations liées aux ASN, aux volumes, aux Produits Eligibles et aux performances du Service Inbound Priority sont soumises aux stipulations des CGS relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles. • Weavenn peut utiliser des données agrégées et anonymisées afin d'améliorer ses processus, sous réserve du respect de la réglementation applicable et des stipulations des CGS.
10. Responsabilité	• La responsabilité des Parties demeure régie par les CGS. • Toutefois, la responsabilité de Weavenn au titre des seuls manquements spécifiques au Service Inbound Priority est plafonnée au montant facturé au Vendeur Marketplace au titre du Service Inbound Priority au cours des douze (12) derniers mois.
11. Annulation, modification, suspension	• Le Service Inbound Priority est ponctuel. Chaque demande doit être formulée spécifiquement pour un ASN et faire l'objet d'une acceptation expresse de Weavenn, conformément à l'article 3 du présent Module. • Une demande acceptée ne peut être annulée ou modifiée qu'avec l'accord de Weavenn, notamment lorsque sa prise en charge opérationnelle a déjà commencé. • Weavenn peut suspendre l'acceptation de nouvelles demandes en cas de manquement du Vendeur Marketplace à ses obligations au titre du Contrat (notamment défaut de paiement, non-respect des règles logistiques ou dépassement des volumes annoncés). Weavenn informe le Vendeur Marketplace de toute suspension et du traitement appliqué aux ASN déjà acceptés.